Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_125-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-125 – 19 mai 2026

FINANCES LOCALES
Subventions

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-098 à 26-115)
27 (de la délibération 26-116 à la délibération 26-128)
Pouvoirs : 3
(de la délibération 26-098 à 26-115)
2 (de la délibération 26-116 à 26-128)
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET (de la délibération 26-116 à 26-128) - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Julie FAUDET (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Laëtitia HAMON –Julie FAUDET à Michèle MOTEL (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL à Anne GADBY
Secrétaire de séance : Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le treize mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aménagement de réserves incendies et création de deux poteaux incendies – Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Dans le cadre des aménagements de la réserve incendies des Eberges et la mise en place de deux poteaux incendies à l'Orinais et la Saudrais, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention à hauteur de 80% du coût des travaux HT.

Les travaux consistent à :

- Aménager, clôturer et équiper les réserves incendies d'une colonne d'aspiration avec demi raccord pompier et crépine.
- Créer deux poteaux incendies afin de sécuriser des zones du territoires non équipées

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
			FCTVA	3 523.88 €
Travaux	17 901.54 €	21 481.85 €	Fonds vert	14 321.23 €
			Autofinancement	3 636.74 €
TOTAL	17 901.54 €	21 481.85 €	TOTAL	21 481.85 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_125-DE

Considérant l'avis favorable de la commission Finances – Budgets – Achats publics, réunie le 11 Mai 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds vert à hauteur de 14 321.23 € pour les aménagements de la réserve incendie des Eberges et la création de deux poteaux incendies à l'Orinais et la Saudrais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

MAIRIE DE GUICHEN ★★ 35 ILLE-ET-VILAINE ★★

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .